



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2022
(COMPTE RENDU)**

1 sur 7

Ouverture de la séance à : 20: 30 Fin de la séance à : 22:35

Présents : Patrice ESPINASSE, Gérard PEREZ, Romain CHABRE, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN.

Absente excusée : Marie-Ange FOLLIOT

Absente: Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2022 a été adressé aux Conseillers par mail et est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

PROJET CROIX SAINT JUST

Le projet Croix Saint Just est maintenant en phase de finitions sauf pour les façades. De nombreux «petits» travaux restent à réaliser.

A l'heure de l'envoi du document préparatoire du Conseil municipal, peu d'informations sont disponibles car la réunion de chantier est prévue le jour du Conseil. Le Maire qui est présent à cette réunion fait un point précis sur les travaux restant et notamment sur le planning des interventions qui devra définir la date de réception et la date de mise en location. Pour ce dernier sujet, il est demandé aux Conseillers d'apporter leurs idées pour la «stratégie» de location (à qui allons-nous nous adresser pour trouver des locataires). Les divers questionnement soulevés :

- A. Devis façades et quand : en attente d'Archimbaud Constructions
- B. Y-a-t-il des travaux supplémentaires à prévoir : Quelques travaux supplémentaires éventuellement compensés par des réductions de prestations (béton non désactivé, faïence moins importante,...)
- C. Planning des travaux : pas ou très peu de retard à ce jour
- D. Date de réception : peut-être repoussée de 15 jours (mi-juin)
- E. Plateforme parking : il a été décidé de ne pas utiliser de béton désactivé (problème de sous-traitance) mais de revenir à l'utilisation d'un béton standard
- F. Choix des peintures et teinte des sols souples : voir en annexe
- G. Prévoir un passage fourreau pour le THD
- H. Pour les locations, il sera intéressant de faire dans un premier temps une information auprès de la population de Juré (info sur le site internet + le FaceBook de la Commune)



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022 (COMPTE RENDU)

2 sur 7

PROJET ZONE DE LOISIRS

Pour rappel, le Département nous a accordé une subvention de 100 000€ pour ce projet. Nous attendons la décision de la Préfecture pour l'éventuelle obtention de la DSIL 2022 dont la répartition départementale n'a pas été décidée à ce jour. Les points évoqués :

- A. Commentaires de William : « J'ai regardé l'avant projet! Tout me semble pas mal! Je modifierai juste le pourcentage de pente du toit de 35 à 40 voir même 45, ça éviterai que ça face trop écrasé. De même voir si possible faire les piliers en bétons. L'architecte confirme avoir pris en compte cette demande lors du dépôt du permis de construire. ». Accord de l'architecte sur ce point
- B. Autres commentaires des Conseillers : pour des questions d'entretien et de maintenance, il serait bien d'envisager l'utilisation de poteaux métalliques. Voir avec l'architecte si il est possible de mettre en option ce type de poteau dans la demande de PC (avec précision du coloris envisagé.)
- C. Validation du projet de construction (devis estimatif en annexe) : le Conseil valide le projet de construction de cette halle.
- D. Autorisation de déposer la demande de PC ; accord du Conseil sur ce point.
- E. Projet de PumpTrack : Quelques réserves sur cet éventuel projet. Il faut se renseigner sur le coût et l'intérêt de cet équipement auprès de communes de la région (Renaion, Saint-Léger). A ce jour il faut privilégier l'espace vert/pelouse qui serait adapté à la pratique de plusieurs sports ou activités.
- F. Procédure de consultation pour la partie « espaces-verts » : Il faut pré-consulter plusieurs paysagistes (PJA, Chartier, Vial-Feurs, Pépinière de Renaion). Se renseigner également sur le système d'éclairage (privilégier l'éclairage photovoltaïque)
- G. Réunion pour présenter les projets aux associations : Le Maire va réunir les associations de la Commune pour avoir leur avis et remarques sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- **décide de d'engager le projet de construction de la halle**
- **demande au Maire de faire une consultation des entreprises paysagistes pour la partie espaces verts.**
- **autorise le Maire à déposer le permis de construire pour la construction de la halle et confie à l'architecte Régis Combe le soin de monter le dossier de demande de permis de construire.**

SOUTIEN AUX UKRAINIENS

A ce jour pas de demandes spécifiques relevant de la Commune puisque les familles Ukrainiennes sont accueillies par des particuliers. Si des besoins venaient à se faire jour, la CCAS en serait informé.

Le Conseil souhaite que des précisions soient apportées sur la cagnotte mise en place en Mairie (précision sur les possibilités de remettre des bons d'achats plutôt que des espèces).



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022 (COMPTE RENDU)

3 sur 7

DONATION RENÉ CHAPUIS

Un courrier a été adressé à la notaire pour la questionner sur divers points :

- Vous nous avez indiqué que les formalités de cette succession devraient prendre du temps. Cependant, pour nous permettre de nous préparer, nous voudrions savoir si cette affaire sera réglée dans l'année ou si vous pensez que cela prendra davantage de temps.
- Entretien des biens objets du legs particulier
 - Pourriez-vous m'indiquer ce qu'il est envisageable de faire concernant l'entretien général des biens dans l'attente du règlement de la succession. Quels sont nos devoirs et nos droits à ce sujet.
- Les parcelles et terrains
 - Vous m'avez communiqué la liste des parcelles que nous allons recevoir. Auriez-vous une liste des parcelles qui sont mises en location auprès d'agriculteurs ou de forestiers et les parcelles qui n'ont aucun locataire ou occupant.
- Evaluation des bâtis et non-bâtis
 - Avez-vous établi l'évaluation des biens ? Dans l'affirmative et concernant les biens futurs de la Commune, l'évaluation est ou sera-t-elle fait par le service des Domaines ?
- Eventuelles liquidités qui reviendront à la Commune
 - Avez-vous une estimation/évaluation des liquidités qui pourraient être reçues par la Commune lors du règlement de la succession ?
- Biens mobiliers se trouvant dans le bâti
 - Avez-vous prévu (et quand) de faire un inventaire de ce qui se trouve dans la maison d'habitation et ses annexes qui nous sont légués ? Dans cette attente que nous est-il possible de faire (si cela est envisageable bien sûr) ?
- Charges diverses et en cours
 - Pourriez-vous nous informer si nous serons appelés à participer aux charges diverses en lien avec la succession (eau, électricité, mazout, assurances, etc.)
- De notre côté, le Conseil municipal de Juré s'est dotée d'une commission spécifique chargée d'appréhender et de suivre ce dossier.

A ce jour dimanche 24 avril, nous n'avons pas eu de réponse à nos différentes questions. Le Maire essaie de contacter la notaire afin de faire le point avant le Conseil du mois d'avril. Pour information, la notaire étant absente les lundis et mardis, elle n'a pas pu être contactée avant le présent Conseil. Un compte-rendu des réponses qu'elle va nous faire sera donc adressé à tous les Conseillers dès que nous aurons pu nous entretenir avec elle.

Une visite a été organisée pour se rendre compte de la qualité du bâtiment René Chapuis. Les conseillers qui ont fait cette visite font part de leurs impressions et commentaires. A l'issue de cette consultation la commission créée pour cette donation se réunira et fera un point sur les diverses possibilités envisageables.

Après consultation de la notaire cette semaine, il sera fait un compte-rendu des informations collectées à tous les Conseillers.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022 (COMPTE RENDU)

4 sur 7

QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS

SMMM : MONTS DE LA MADELEINE ET TACOT

Une réunion est programmée par le SMMM le 5 mai à 18:30 à la salle des fêtes de St-Priest-La-Prugne pour évoquer la manifestation du S.M. des Monts de la Madeleine qui aura pour thème cette année le Tacot. Il est demandé aux Conseillers si l'un ou l'autre est intéressé par cette réunion qui visera à obtenir des renseignements historiques sur cet ancien patrimoine.

O.M. CCPU

La CCPU a adressé divers documents concernant l'étude menée pour les biodéchets. Dans le cadre des différentes lois sur la protection de l'environnement à compter du 31 décembre 2023 il y aura une obligation de réduire le volume des bio déchets qui doivent être mis en décharge et obliger les structures ayant la compétence « OM & déchets » à mettre en place des filières pour valoriser ces bio déchets. Cette étude a permis de faire un point sur les territoires de la CCPU et de la CCVAI et de proposer trois pistes de réflexion pour la mise en place d'une nouvelle filière.

Scénario 1 Minimaliste	Scénario 2 Intermédiaire	Scénario 3 Maximaliste
• Du compostage individuel pour l'habitat dispersé et pavillonnaire ; • Du compostage partagé pour l'habitat en petit collectif et pour les centres-villes ;	• Du compostage individuel pour l'habitat dispersé et pavillonnaire ; • Du compostage partagé pour l'habitat en petit collectif et pour les centres-villes ; • Des composteurs collectifs disponibles pour tous les professionnels du territoire intéressés.	• Du compostage individuel pour l'habitat dispersé et pavillonnaire ; • Du compostage partagé pour l'habitat en petit collectif ; • Des composteurs collectifs disponibles pour tous les professionnels du territoire intéressés ; • Une collecte en PAV dans les centres villes avec habitat vertical, intégrant les professionnels situés dans ces zones.

Une réunion est programmée pour le 5 mai à Saint-Marcel-d'Urfé. Il conviendrait que le Conseil municipal prenne position sur le choix d'un des scénarii présentés ci-dessus. Egalement voir si les délégués sont bien disponibles pour cette réunion.

Il semble au Conseil municipal que cette proposition n'est pas particulièrement adaptée pour une commune rurale comme Juré. La plupart des habitants semblent organiser eux-mêmes leur compostage. Il conviendra de recueillir beaucoup plus d'informations auprès des services de la CCPU. Au pire, le scénario 1 sera retenu, les autres scénarios n'étant pas adaptés à la ruralité.

Pour information : A la lecture du compte-rendu de cette étude, il a été constaté que :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022 (COMPTE RENDU)

5 sur 7

grâce à un nouveau marché signé par le SEDDR, le coût de transfert et de traitement des OM va fortement diminué passant pour 2022 de 97€/T à 62,20€/T. La TGAP elle doit augmentée significativement mais un bénéfice sera tiré de 2022 à 2024 : voir le tableau ci-dessous.

Ainsi, en prenant l'hypothèse de coûts constants pour les charges autres que le transport et le traitement, ce graphique montre que le gain financier obtenu par la baisse des coûts de transfert et de traitement du SEEDR en 2021, sera vite compensé par l'augmentation de TGAP annuelle prévue jusqu'en 2025. En 2025, le coût sera donc supérieur à 2020.

L'économie dégagée par la baisse du coût de traitement des OMr est indiquée dans le tableau ci-après :

2021	2022	2023	2024	2025
-15 978 €	-10 331 €	-5 390 €	-450 €	3 785 €

Par ailleurs, selon les données du budget OM/CCPU 2022 les charges salariales vont progresser et passé de 54 500€ (en 2021) à 81 519€ (en 2022).

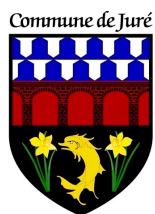
Des questions se posent donc sur la gestion de ce service (avec des hausses de la redevance régulières), même si on peut comprendre que les obligations liées à la protection de l'environnement alourdissent les charges de ce service.

Redevances O.M

Une liste des redevables à la redevance OM de la commune a été remise aux Conseillers pour leur permettre de faire des remarques sur la bonne justification des taux de la redevance ordures ménagères.

Camionnette de la Commune

Le dernier contrôle technique a fait apparaître de nombreux défauts. Un adjoint prend en charge le dossier et le Maire consultera l'Agglomération de Roanne pour envisager la possibilité de racheter un véhicule similaire à l'actuelle camionnette qui convient parfaitement.

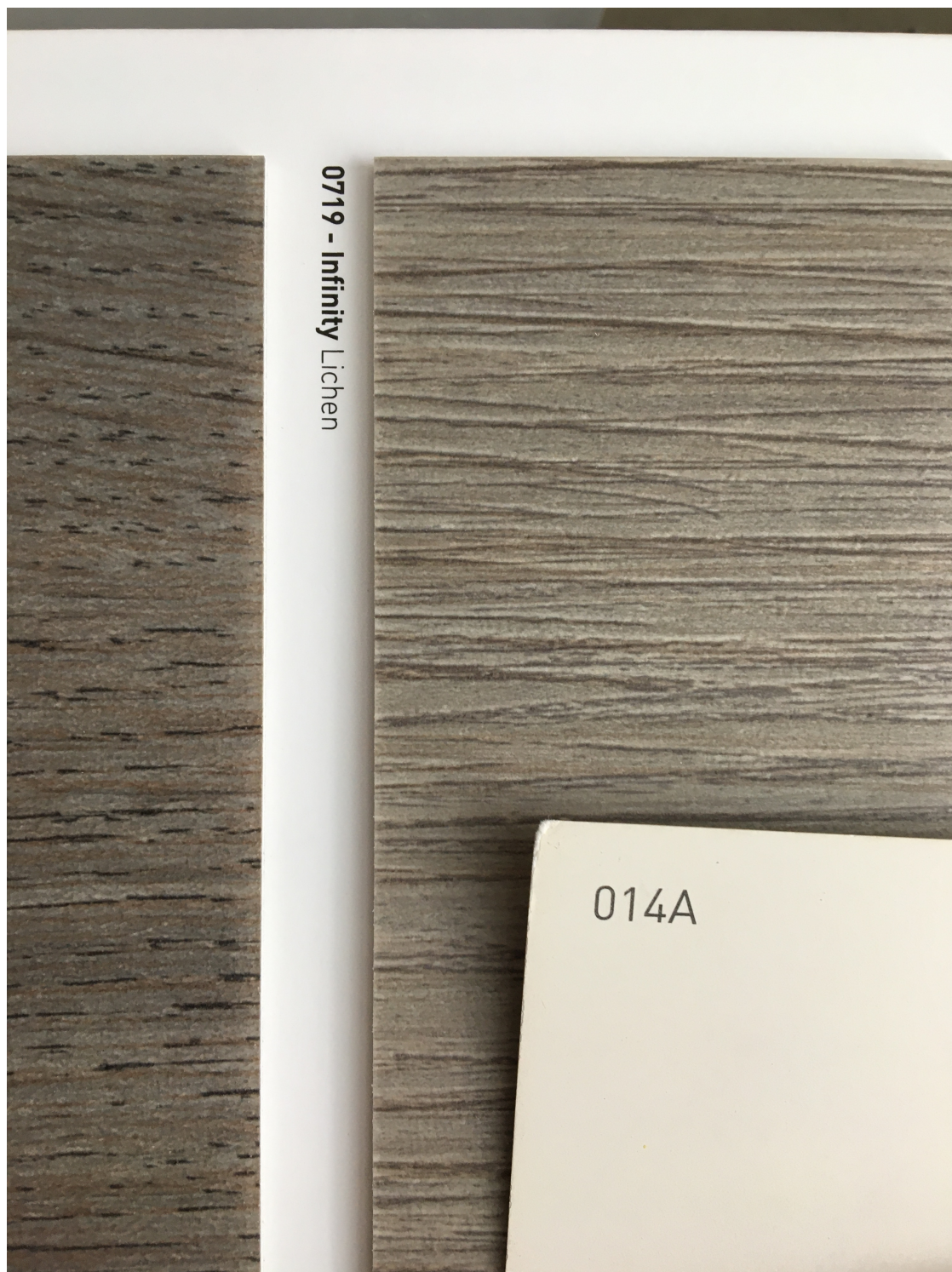


**CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2022
(COMPTE RENDU)**

6 sur 7

ANNEXES

Coloris retenus pour le sol souple (0719) et la peinture (014A) / Croix Saint Just





CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022 (COMPTE RENDU)

7 sur 7



Aménagement d'une Aire de Loisirs

DEVIS ESTIMATIF Sommaire en date du 25/04/2022 – COMMUNE DE JURE

Démolition - VRD - Terrassement - Gros Œuvre 23 000.00

- Terrassement de pleine masse y compris dérapage de la terre végétale
- Mise en place de bordure bois autoclave pour délimitation des différents espaces en gore
- Réalisation d'une plateforme en gore y compris préparation spécifique et drainage
- Démolition complète du bloc sanitaire y compris purge des fondations
- Réalisation de fondations ponctuelle dans terrain de toute nature pour construction préau
- Réalisation semelles filantes + longrine et dallage sous bloc sanitaire

Charpente / Couverture / Zinguerie / Ossature bois 69 900.00

- Réalisation d'un bloc sanitaire en ossature bois
- Fourniture et pose d'une charpente bois pour construction préau avec toiture 4 pan
- Fourniture et pose de voliges rabotées sur ensemble
- Fourniture et pose d'une couverture tuile mécanique sur ensemble
- Fourniture et pose de bandeau en bas de pente
- Fourniture et pose de gouttière zinc en périphérie
- Divers petits travaux de zinguerie, et raccords
- Fourniture et pose de bloc porte bois
- Fourniture et pose d'un bar

Plâtrerie - Peinture 10 000.00

- Fourniture et pose de doublage en BA 13 hydrofuge collé
- Fourniture et pose de plafond autoportant en BA 13 hydrofuge avec mise en place isolation de 200mm
- Traitement des joints sur plafonds, cloisons et doublages en plaque de plâtre.
- Préparation et finitions peinture mate sur plafonds (2 couches)
- Préparation et finitions peintures sur tuyauteries et menuiseries bois

Carrelage - Faïence 10 200.00

- Fourniture et pose de sol de carrelage
- Plus-value pour façon de pente pour douche PMR
- Fourniture et pose de carrelage mural toute hauteur

Plomberie Sanitaire 12 700.00

- Dépose et neutralisation d'équipement dans bloc sanitaires
- Fourniture et pose d'un ballon d'eau chaude
- Fourniture et pose d'équipements sanitaires (Bac evier / douche/WC/lavabo...)
- Fourniture et pose d'équipement pour accessibilité PMR (Poignée / sièges / barre de tirage..)

Electricité et Chauffage 7 300.00

- Dépose et neutralisation d'équipement dans bloc sanitaire
- Electricité neuve toutes zones incorporées aux cloisons, doublages et plafonds
- Branchements au réseau et essais
- Installation d'un groupe VMC simple flux comprenant réseaux, bouches d'extractions et rejet
- Plus-value pour forfait pour électricité extérieure éclairage sous préau

Métallerie 1 500.00

- Fourniture et pose de signalétique sur bloc sanitaires et dans parc

Totaux travaux HT	134 600.00
--------------------------	-------------------

Non compris dans l'estimation : Honoraires équipe de maîtrise d'œuvre / étude géotechnique / Contrôle technique construction / Coordination sécurité et protection de la santé

Fait à St Vincent de Boisset, le 18/02/2022
Régis COMBE
Gréant de la SARL ATELIER D'ARCHITECTURE REGIS COMBE

